

Image not found or type unknown



Dechoir l'autorité parentale

Par **sylviane**, le **25/01/2008** à **16:32**

je vis seule avec mon fils de 5 ans et si il m'arrive quelque chose
j'aimerais savoir si je fais faire une enquête par une assistante sociale pour prouver que le
pere de mon fils ne peut pas s'occuper de son enfant à temps plein car il est malade
alcolique si cela suffit pour que son autorité parental soit enlevée en sachant que pour l'instant
nous ne sommes pas passés devant un jugement on c'était entendu à l'amiable pour que se
soit moi qui en ait la garde
merci de votre réponse, car il est très dur d'avoir des attestations pour prouver l'alcoolisme
d'une personne, et une enquête serait peut être la meilleure
d'avance merci